

Pétition

En faveur de la libération et de l'annulation des condamnations de

Marc-Etienne BURDET

selon les "jugements" des 24 novembre 2006 et 6 juillet 2007 rendus arbitrairement et en violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) par le "tribunal" de Montbenon à Lausanne

Le 6 juillet 2007, Marc-Etienne BURDET a été arrêté à l'issue de son audience de jugement présidée par le « juge » Bertrand SAUTEREL dans le cadre de la plainte pour atteinte à l'honneur déposée par le notaire genevois Pierre MOTTU.

L'arrestation de Marc-Etienne BURDET a été totalement arbitraire, à cause de la partialité du président précité et du « procureur général » Eric COTTIER. Depuis lors, Marc-Etienne BURDET est privé de Liberté et selon avis de détention du 6 juillet 2007, sa libération n'interviendrait que le 11 mai 2009, si ne s'ajoutent pas des condamnations complémentaires...

22 mois de Prison ferme...

Quel crime a donc commis Marc-Etienne BURDET, pour devoir subir une telle condamnation ? La réponse est :

AUCUN ! Puisqu'il a agi dans le cadre des Art. 17 et 18 **CPS (Code Pénal Suisse)** ou de l'Art. 32 annoté 1.18 du CPS (Favre – Pellet – Stoudmann édition 2004), liés à la sauvegarde d'intérêts légitimes !!!

AUCUN encore, puisque Marc-Etienne BURDET a fait la preuve de la Vérité et pour le moins de sa bonne foi, contrairement à ce qu'a prétendu le « tribunal » SAUTEREL dans son jugement arbitraire !

AUCUN toujours, puisque le premier jugement rendu dans le cadre du procès dit « d'Appel au Peuple » était un procès illégal, par la simple nomination du défenseur de Marc-Etienne BURDET en cours d'audience, sans que la possibilité ne lui ait été accordée de préparer sa défense, en violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Constitutions Fédérale et Cantonale...

Pourquoi alors, ce « tribunal » a-t-il dû mentir ? A qui donc le Crime profite-t-il ?

Ces dernières années, Marc-Etienne BURDET a dénoncé certains « juges » vaudois pour escroquerie ou complicité d'escroquerie et ces messieurs/dames n'aiment pas qu'on les mette face à leurs responsabilités, surtout lorsque les preuves formelles sont démontrées.

De plus, ces magistrats agissent dans l'illégalité depuis des années, ils en ont pris l'habitude et se croient aujourd'hui être des intouchables, au-dessus des Lois ! Il est temps de les stopper dans leurs Crimes !

Le coup de grâce qui a provoqué l'incarcération IMMEDIATE de Marc-Etienne BURDET, selon SAUTEREL était « pour empêcher l'accusé de nuire à l'intérêt public » ! Or, c'est justement dans la défense des Intérêts Publics que Marc-Etienne BURDET s'est engagé.

En réalité ce coup de grâce lui a été infligé pour répondre aux attentes du plaignant, le notaire genevois Pierre MOTTU. Ce « magistrat » est l'auteur d'actes notariés en relation avec une gigantesque escroquerie de royalties sur des Brevets, à hauteur de **milliards de Francs**. De plus, ces fonds escroqués **ont échappé au FISC**, donc aux Caisses de l'Etat...

Consultez ce dossier complet et ses 172 preuves sur www.googlewiss.com/corruption

Vous y trouverez également la **vidéo** tournée par **TF1** sur cette affaire et un entretien avec l'Inventeur Joseph FERRAYE.

Marc-Etienne BURDET a été condamné pour « calomnie qualifiée » parce que Pierre MOTTU n'a jamais été condamné pour escroquerie... Pour le « président » SAUTEREL, traiter Pierre MOTTU d'escroc est donc une « calomnie », même si tout démontre que le notaire a été complice des faits dont il est accusé.

Il ne nous viendra bien sûr jamais à l'idée que c'est grâce aux milliards escroqués, que les membres du complot ont pu corrompre tous les « tribunaux » et les « magistrats » et « avocats » appelés à intervenir sur ce dossier...

Comme l'ont crié à plusieurs reprises lors du procès, le « procureur général » Eric COTTIER et le « président » Bertrand SAUTEREL – qui a même insisté pour que ce soit inscrit au procès-verbal – ou encore l'avocat du plaignant Me Alec REYMOND, « Pierre MOTTU est un homme admirable, honnête et intègre, avec une réputation irréprochable, qu'on se saurait remettre en cause... » !

Pourtant, à cause des dénonciations de Marc-Etienne BURDET sur Internet, les escrocs de Joseph FERRAYE (une gigantesque escroquerie selon le procureur genevois KASPER-ANSERMET) allaient perdre le contrôle de l'Omerta mise en place par eux pour dissimuler leurs actions liées au détournement et au blanchiment des royalties sur les Brevets... Ils ont dû agir et faire enfermer le défenseur des intérêts publics !

L'Omerta de la Presse écrite et télévisée est certainement leur meilleur moyen de contrôle et il est vrai que beaucoup de journalistes aiment s'y prêter, mais dès lors à quel prix ?

Si **Pierre MOTTU** a rédigé des dizaines de conventions et contribué à mettre sur pied 5 sociétés pour détourner les milliards qui revenaient à Joseph FERRAYE, il **n'est pas responsable du résultat nous a dit le « président » SAUTEREL, puisqu'il ne faisait qu'obéir à ses « associés » dans cette affaire**, des « associés » qui lui dictaient tout ce qu'il devait écrire sans que lui n'ait une quelconque autonomie...

Heureusement que le ridicule ne tue pas, sachant que tout s'est passé à l'Etude MOTTU / COMTE à Genève durant des mois... **On relèvera quand même au passage, qu'alors que Marc-Etienne BURDET a été condamné pour calomnie, SAUTEREL a reconnu ci-dessus l'implication de MOTTU... Il s'agit bien de la preuve de son abus d'autorité à l'encontre de Marc-Etienne BURDET et il a dès lors engagé la responsabilité du Canton !**

La seule certitude dans cette affaire, c'est qu'alors que Joseph FERRAYE devait toucher initialement 34 milliards de dollars, il n'a pas reçu 2 centimes à ce jour !

Autre certitude, c'est que toutes les procédures judiciaires lancées contre Pierre MOTTU et qui sont entreprises par un juge qui n'a pas encore connaissance du dossier, sont subitement classées par un non-lieu... mais n'imaginons pas que le très honorable et respectable

« notaire » Pierre MOTTU, puisse avoir une quelconque influence sur ces décisions de classement...

Marc-Etienne BURDET a été condamné parce qu'il n'aurait pas pu prouver que Pierre MOTTU avait été condamné pour escroquerie, alors qu'il l'avait traité d'escroc... !

Soit ! Mais il fait la preuve de sa bonne foi au sens de l'Art. 173.2 du Code Pénal et le « tribunal » aurait dû conclure à son acquittement. Il a démontré à l'aide de plusieurs classeurs fédéraux de pièces justificatives, qu'il avait de bonnes raisons de penser que ses affirmations étaient fondées.

Exemples :

- ☒ Comme on l'a vu plus haut, le « président SAUTEREL admet que MOTTU devait « obéir » à ses associés...
- ☒ Me Eric DE LA HAYE ST-HILAIRE, notaire parisien, associé de MOTTU, confirme en audition ([Pièce 069](#)), que **Pierre MOTTU détenait** avec son autre associé dans cette affaire Me Mark BRUPPACHER, avocat à Zürich, **les fonds séquestrés** aux membres du complot.
- ☒ Me ST-HILAIRE confirme également dans la même audition, que lui et MOTTU avaient **présenté les comptes** en question aux premiers 6 escrocs auteurs des détournements qui étaient les associés et mandataires de Joseph FERRAYE, pour établir les conventions de cessions qui ont été rédigées par MOTTU...
- ☒ Me **ST-HILAIRE** a encore confirmé en audience, alors qu'il était cité comme témoin, qu'il avait **lui-même vu les copies de pièces bancaires liées à ces détournements...**
[Page 11 du jugement SAUTEREL du 6 juillet 2007](#)

On doit alors se poser la question suivante : Quand des Escrocs (les 6 associés et mandataires cités plus haut) sont épinglés pour avoir détourné des fonds, pourquoi des « notaires » honorables et honnêtes et des « avocats », doivent-ils établir des conventions de cessions, pour céder ces mêmes fonds escroqués à leur propriétaire ???

Pourquoi ce premier groupe d'Escrocs, à qui la justice a séquestré les fonds, sont-ils toujours en liberté ?

Devons-nous comprendre que dès le départ, notaires, avocats et juges ont cherché à se substituer aux premiers escrocs pour reprendre à leur compte ces fonds gigantesques ? La base de données des sociétés de blanchiment de Marc-Etienne BURDET tend à le démontrer...

De la manière dont le « tribunal » SAUTEREL nous a décrit la personnalité de Pierre MOTTU, on a peine toutefois à imaginer que ce « notaire » si honnête ait pu avoir, ne serait-ce que l'intention de s'approprier cette fortune pour laquelle il était chargé de rapatrier les fonds... Ou le « tribunal » SAUTEREL a-t-il tenté maladroitement de tromper tout le monde ?

Pourquoi alors ne pas avoir simplement arrêté ces premiers Escrocs et rendu l'argent à son propriétaire en prenant sa commission au passage ? N'était-ce pas suffisant ? L'affaire aurait été réglée en quelques jours...

Pourquoi encore cet honnête « notaire » Pierre MOTTU, si talentueux, a-t-il été obligé d'élaborer un stratagème si compliqué de conventions, qu'au bout du compte, Joseph FERRAYE n'a pas touché 1 centime et que ses premiers escrocs sont toujours en liberté ?

Dans ce contexte de conventions, pourquoi finalement cet honnête « notaire » MOTTU a-t-il séquestré Joseph FERRAYE seul dans une pièce fermée à clé, jusque tard dans la nuit du

2.12.1995, quand son Client refusait les conventions qui lui étaient soumises pour signature, dans le but de le dépouiller... ? Ce n'est qu'après les avoir signées contre son gré, que Joseph FERRAYE a été relâché !

M. le « président » SAUTEREL, sont-ce là les pratiques usuelles d'une respectable et honnête « notaire » que vous décrivez ? Sont-ce là vos critères moraux et éthiques ?

André SANCHEZ était propriétaire de BCS Finance, société chargée entre autres, de rapatrier les fonds séquestrés en faveur de Joseph FERRAYE. SANCHEZ s'est suicidé brûlé vif dans sa voiture après avoir dénoncé à plusieurs reprises à un « juge » d'instruction vaudois, qu'il était l'objet de menaces et que ses complices détournent et blanchissent des fonds. La police a retrouvé une [cassette](#) de cette dénonciation.

Le « juge » d'instruction vaudois Jean-Marie RUEDE a concentré son enquête sur le suicide et a trop vite écarté son enquête de la piste des truands qui étaient dénoncés et qui participaient activement au détournement et au blanchiment des royalties sur les Brevets FERRAYE. Ainsi fonctionnent les « juges » vaudois...

En 2004, alors que Marc-Etienne BURDET travaillait déjà avec Joseph FERRAYE sur cette affaire, l'avocat d'André SANCHEZ, administrateur aussi de certaines de ses sociétés, Me Jean-Emmanuel ROSSEL de Morges et Moudon, a invité Joseph FERRAYE à le rejoindre à son Etude en fin de journée. Le personnel était déjà parti.

C'est là que Me ROSSEL a menacé Joseph FERRAYE de la manière suivante : « **Vous ne pensez pas que si je vous tuais ici, maintenant, je réglerais les problèmes de beaucoup de monde ?** ». Ayant connaissance de ce rendez-vous, M.-E. BURDET aurait immédiatement porté mes soupçons sur ROSSEL, si FERRAYE avait été assassiné ce soir-là !

Lors du procès, il a également été démontré que la « juge » genevoise Christine JUNOD avait confirmé qu'elle détenait dans son dossier, les pièces bancaires pour plus de 24 milliards de dollars escroqués... Ces pièces ont aujourd'hui disparu, mais [consultez l'attestation](#) dans les 172 pièces en ligne sur Internet... Par contre l'avocat CLERC, qui a fait cette attestation est aujourd'hui plaignant contre Marc-Etienne BURDET...

Vous allez maintenant penser : « Cette affaire est bien triste, mais elle ne me concerne pas » ! Bien au contraire !

Nos Juges sont complices d'une organisation du Crime économique et tous les Citoyen(ne)s sont concernés. C'est la Démocratie qui est en jeu !

Ces 18 derniers mois, Marc-Etienne BURDET a remonté en partie la toile du blanchiment des fonds lié à l'escroquerie des royalties sur les Brevets FERRAYE. Plus de 13'000 sociétés ont des liens à ce jour avec les membres du complot.

En Suisse Romande, 60 à 90 % des politiciens, selon les cantons, ont également des liens avec les sociétés concernées, le Canton de Genève étant de loin le plus touché... comme par hasard...

Les Partis politiques de droite (UDC – PDC – LIBERAUX – RADICAUX) sont beaucoup plus impliqués que les Partis de gauche (SOCIALISTES – VERTS – Etc.) la moyenne se situe entre 80 à 95 % pour la droite, contre 20 à 25 % pour la gauche). On comprend ainsi mieux la volonté des politiciens à vouloir étouffer ce scandale, mais ils n'y parviendront pas !

Ces milliards détournés sont aussi en partie les vôtres !

4 Conseillers/ères fédéraux au moins, actifs ou non, ont des implications lourdes dans ce blanchiment ! La baisse de vos rentes de pensions par Pascal COUCHEPIN n'est pas étrangère à ce scandale. De nombreuses sociétés de gestion de fonds de pension sont impliquées... !

Alors que l'on veut faire croire au Citoyen Lambda que l'Etat n'est plus à même de garantir notre acquis social, nos politiciens s'investissent en complicité avec les membres du complot, pour assurer l'Omerta sur cette escroquerie, dont la seule imposition des fonds restitués à l'Inventeur, suffira à rembourser l'intégralité de la dette de la Confédération, des Cantons et des Communes ! **Imaginez la baisse d'impôts qui en résultera !**

Alors posons-nous la question... Pourquoi nos politiciens préfèrent-ils qu'un Citoyen comme Marc-Etienne BURDET soit enfermé durant des années, parce qu'il crie la VERITE ?

Marc-Etienne BURDET peut démontrer au travers des 13'000 sociétés enregistrées, que l'ensemble de notre économie est aujourd'hui sous le contrôle d'une organisation du Crime et que sous la dénomination de « globalisation » se cache en réalité une gigantesque machine de blanchiment d'argent.

La disparition de fleurons de notre économie nationale (Swissair – Winterthur – Alusuisse – BPS SBS – La vente du parc immobilier Jelmoli – etc. n'est en fait qu'un moyen détourné de blanchir des milliards de francs, moyen auquel se prêtent une grande majorité de nos politiciens qui savent en retirer leurs intérêts et profits personnels. La défense des intérêts de l'Etat ne fait pas partie de leurs préoccupations.

L'approvisionnement énergétique de notre Pays en matières premières, l'horlogerie, la grande distribution, les banquiers, les assurances, l'immobilier, la construction, l'industrie lourde, la science, etc. sont sous le contrôle de cette organisation du Crime.

Nos politiciens font acte de trahison !

Vous pouvez soutenir la pétition en faveur de Marc-Etienne BURDET en la faisant signer autour de vous. Copiez aussi ce document et distribuez-le. Les Citoyen(ne)s doivent savoir que la Démocratie est en péril.

D'ores et déjà je vous remercie de votre engagement et de votre soutien.

Marc-Etienne BURDET

Pour toute information : 078 632 98 92